

24

JAN

2018

***Autorisations / Autorisations de construire : préalables,
définitives ou par annonce de travaux (APA, APAT, DD, DP, M)
- Décision globale au sens de l'article 3A, alinéa 2 LCI***

Requête n°: DD 110590

Commune et lieu: Vernier,9, chemin du Grand-Champ

Requérant: Mme Laurence FRIEDERICH HOSPICE GENERAL-SERVICE IMMOBILIER

Mandataire: ATELIER D'ARCHITECTURE 3BM3 SA M. Carmelo STENDARDO

Nature de l'ouvrage: construction d'un centre d'accueil pour requérants d'asile mineurs non-accompagnés (RMNA) (32,7% THPE) - abattage d'arbres

Dérogations accordées: ART.59LCI,ART.26LALAT

Zone de construction: 5

Parcelle: 1409

Feuille: 29

Propriétaire de la parcelle: ETAT DE GENEVE

Cette décision peut faire l'objet de recours auprès du Tribunal administratif de première instance, conformément à la loi sur la procédure administrative (délai 30 jours à compter de la présente publication, sous réserve de l'article 63 de la loi sur la procédure administrative, adresse: 4, rue Ami-Lullin, case postale 3888, 1211 Genève 3).